

L'Éclaireur du Gâtinais, 2 septembre 2020

Vallée de la Cléry

Les moulins continuent de se battre

Les moulins de la Cléry sont à nouveau en danger et se battent judiciairement contre l'Etat, avec un allié de choix, le sénateur Jean-Pierre Sauer, qui a pris fait et cause pour ce patrimoine d'exception dans le Loiret, comme il l'a fait souvent lors de l'inauguration de la Loire-espérance.

Il y a un an, l'association des Bains de la Cléry (ABC), une défense de ses lieux, avait remporté une grave bataille contre la DDT et...

La direction départementale des territoires comptait alors régler leur compte aux moulins, en confisquant les droits d'eau et en imposant une ouverture abusive des



Le président de l'ABC a trouvé des alliés de choix.

moulins, qui avait été en effet le rivière dans son état actuel et les habitants qui la baignent. Hélas, les propriétaires de moulins, Fabrice Basso, président de l'ABC, ne savent pas alors qu'ils n'avaient jamais eu un seul souard... En effet, une nouvelle menace est apparue : un décret signé par l'ex-Président ministre Edouard Philippe, juste avant son départ, surcharge la Police de l'eau à détruire les moulins et élargir, et cela avec une simple déclaration, sans étude d'impact et sans concertation avec des citoyens ! Alerté par l'ABC, le sénateur Jean-Pierre Sauer a

appelé l'attention de Raphaël Fungère, ministre de la Transition écologique à propos de ce décret et lui demande de revoir cette « procédure rigoureuse » pour garantir l'information des citoyens dans les décisions relatives aux rivières et bassins versants. Par ailleurs, la semaine précédente, le sénateur Enchastré, sous la plume d'Alain Gaudin, avait fait savoir la défense des moulins de la Cléry qui, « en place depuis 100 ans, ne sont pas la cause des maux de notre rivière. C'est bien sur la qualité de l'eau qui pose problème, comme le dit la directive européenne de 2000 dont la transposition en 2006 a été faite par l'Administration ».